



Section locale SPIP 87

APRES LA VIOLENCE PLACE AU GRAND SILENCE !!

Le vendredi 14 juin 2024 est à marquer d'une pierre noire au SPIP de la Haute-Vienne, à la Maison d'Arrêt de Limoges et plus largement, à la DISP de BORDEAUX.

Alors qu'il se rendait à la Maison d'Arrêt de Limoges afin d'effectuer ses missions, un collègue CPIP s'est fait agresser verbalement et physiquement par un personnel de surveillance.

Il se rendait au bureau des surveillants afin de se plaindre auprès du gradé du comportement agressif de l'agent. Le collègue s'en est fait sortir par ce dernier qui, en l'attrapant violemment, lui a cogné la tête contre le montant de porte. Ensuite, un second personnel de surveillance est intervenu pour écarter le CPIP en le maîtrisant physiquement comme s'il était un détenu alors qu'il était encore sonné suite à sa blessure.

Il aura fallu qu'une collègue CPIP, également présente et témoin de la scène, se fasse entendre par des hurlements, pour que la détention réagisse enfin avec bon sens, et protège notre collègue en l'amenant auprès du Chef d'établissement.

Cela fait plusieurs mois que le SPIP 87, tout comme certains intervenants extérieurs, interviennent en détention dans un climat délétère et avec des conditions de sécurité douteuses (absence d'API, bagage X en panne, CPIP enfermé à clé durant de longues minutes dans un bureau avec une personne détenue, etc). Et ce n'est pas tout : le personnel du SPIP 87 reçoit régulièrement des remarques non adaptées remettant en cause nos missions et notre place au sein de la détention par **certains** surveillants dont l'agent concerné par l'agression de vendredi.

Devant de tels actes violents, la seule réponse apportée à ce jour à cette agression est une simple demande d'explication pour l'un et un total silence pour le second personnel en cause.

Actuellement, aucune mesure ne nous préserve, en dehors d'une mise en garde à savoir avoir « un comportement irréprochable avec le SPIP à l'avenir » de l'agent défaillant...

Cette absence de mesure conservatoire, dans l'attente d'une ouverture de procédure disciplinaire, laisse un agent et l'ensemble du SPIP dans la sidération, l'incompréhension et la colère.

Le sentiment d'insécurité et de crainte que nous ressentons aujourd'hui après cette agression, est réel, car nous sommes dans l'ignorance de savoir sur qui nous allons tomber en entrant en détention.

Comment être sûre.s désormais que nous serons secouru.e.s lorsque nous déclencherons notre alarme portative ?

Les personnels du SPIP 87 tiennent tout de même à remercier les collègues de surveillance et le personnel de commandement qui ont apportés leur soutien et déploré de tels agissements qui n'honorent par leur profession.

Les personnels du SPIP 87 prennent acte du témoignage écrit de soutien et de regret du Chef d'établissement.

ET nous remercions avant tout la direction du SPIP 87 de son soutien entier depuis le début, tant envers l'agent blessé que l'équipe du SPIP 87.

**LE SNEPAP FSU, la CGT INSERTION et l'UFAP DENONCENT HAUT ET FORT
TOUTE FORME DE VIOLENCE, ET LA DEPLORE D'AUTANT PLUS
LORSQU'ELLE PROVIENT D'UN COLLEGUE DE TRAVAIL !**

Nous demandons que notre Administration Pénitentiaire prenne des mesures à la hauteur de la gravité de cet incident et permette à l'ensemble du personnel pénitentiaire et aux intervenants extérieurs de pouvoir intervenir dans un cadre sécurisé.

Nous demandons également, et ce durant toute la durée de la procédure, que les personnels du SPIP 87 ne soient plus en contact direct avec les 2 agents de surveillance concernés par l'incident de vendredi.

Limoges, le 17 juin 2024